



Conseil du développement industriel

Quarante-sixième session

Vienne, 28-29 novembre 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations sur la contribution de l'ONUDI au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est établi en application des résolutions GC.15/Res.1 et GC.16/Res.2 de la Conférence générale, de la conclusion 2016/6 du Comité des programmes et des budgets et du paragraphe e) i) de la décision IDB.44/Dec.9 du Conseil du développement industriel, qui a prié le Directeur général et le Secrétariat de renforcer le dialogue et de coopérer avec les représentants des États Membres sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Forum politique de haut niveau. Le document s'appuie sur le compte rendu fait par le Directeur général concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Lima dans le document GC.16/7, qui présentait un plan d'action pour soutenir et suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation du développement industriel inclusif et durable, en guise de mesure concrète visant à donner suite aux objectifs de développement relatifs à l'industrie du Programme 2030. Il traite aussi des activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (PMA) et de la Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Présentation générale

1. D'après le Rapport sur les objectifs de développement durable 2018¹, bien que, dans l'ensemble, les individus vivent mieux qu'il y a 10 ans, les progrès réalisés afin que personne ne soit négligé n'ont pas été assez rapides pour atteindre les cibles du Programme 2030. Trois personnes sur 10 n'ont pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité (objectif 6). Le risque de chômage est trois fois plus élevé pour un jeune que pour un adulte, le taux mondial de chômage des jeunes s'établissant à 13 % en 2017 (objectif 8). Un milliard de personnes vivent toujours sans électricité (objectif 7), tandis que la température moyenne mondiale sur cinq ans, de 2013 à 2017, est la plus élevée jamais enregistrée (objectif 13).
2. D'aucuns continuent à plaider en faveur d'une dissociation de la croissance économique de l'utilisation des ressources et préconisent de mettre en œuvre des politiques qui créeront un environnement propice à un tel changement (objectif 12). Pour parvenir à une industrialisation durable qui profite à tous, il est en outre nécessaire de libérer les forces économiques concurrentielles afin de générer des emplois et des revenus, de faciliter le commerce international et de garantir l'utilisation efficiente des ressources (objectif 9). Dans les domaines où les progrès ont été lents, les acteurs du développement ont été encouragés à redoubler d'efforts (objectif 16).
3. Les objectifs de développement durable sont par nature interdépendants et des approches intégrées seront manifestement nécessaires pour progresser vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De ce fait, le cadre de programmation à moyen terme de l'ONUDI, avec son objectif affiché d'intégration et de transposition, préconise l'exploitation des synergies entre les quatre fonctions essentielles de l'ONUDI, afin de tendre vers des programmes ayant un impact plus prononcé sur le développement. Le cadre intégré de résultats et de performance sert à l'ONUDI à mesurer, suivre et décrire sa contribution aux avancées du Programme 2030 et aux objectifs de développement durable qui sont en rapport avec la mission de l'Organisation.

II. Suivi et examen au niveau mondial

4. Au niveau mondial, et dans le cadre du suivi et de l'examen du Programme 2030, le Conseil du développement industriel de l'ONUDI présente des contributions au Forum politique de haut niveau. Après la présentation de l'an dernier², qui soulignait l'importance de l'industrialisation pour le développement et la réduction de la pauvreté, la contribution du Conseil au Forum politique de haut niveau 2018³ a surtout porté sur le lien entre l'énergie propre et d'un coût abordable (objectif 7) et le développement industriel inclusif et durable. Elle a en outre montré comment le développement industriel inclusif et durable englobait la promotion de la croissance dans un cadre respectueux de l'environnement, en dissociant les activités industrielles des retombées négatives sur l'environnement et de l'utilisation des ressources naturelles. Le développement industriel inclusif et durable répond aussi à l'engagement du Programme 2030 de ne négliger personne en favorisant l'égalité des chances et une répartition équitable des fruits de l'industrialisation.

¹ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2018>.

² <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=668&menu=3170>.

³ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/18173IDB_input_to_HLPF_2018.pdf.

5. La contribution du Conseil du développement industriel au Forum politique de haut niveau 2018 a montré combien les objectifs de développement durable révisés n° 6, 7, 11, 12, 15 et 17 étaient indispensables pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable, et réciproquement. Elle a souligné les aspects suivants :

a) Un développement industriel durable qui encourage le recours à des solutions énergétiques propres, réduit l’empreinte environnementale des modes de production et de consommation et contribue à la préservation des ressources naturelles, par exemple l’eau, les sols et la biodiversité ;

b) Des politiques, technologies et pratiques qui utilisent l’énergie de manière rationnelle ainsi que l’accès des pays à des énergies renouvelables d’un coût abordable pour faciliter les activités de production donneront aux États Membres la possibilité de suivre une trajectoire de croissance à faible émission de carbone et peu polluante ;

c) Les mesures prises pour suivre une trajectoire de croissance à faible émission de carbone et peu polluante permettront aux industries intelligentes et aux pôles d’activité dans les zones industrielles urbaines d’utiliser les ressources de manière rationnelle et aideront les pays à acquérir la compétitivité industrielle nécessaire pour les entreprises locales sur les marchés internationaux.

6. Le Forum politique de haut niveau 2019 aura pour thème « Donner des moyens d’action aux populations et assurer l’inclusion et l’égalité » et procèdera à un examen approfondi des objectifs de développement durable n° 4, 8, 10, 13 et 16, en plus de la révision annuelle de l’objectif 17.

III. Activités de l’ONUDI en faveur des pays les moins avancés et de la Troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique

7. L’ONUDI met en œuvre la feuille de route de la Troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique pour : a) multiplier les programmes d’assistance technique et les projets d’industrialisation de l’Afrique ; b) encourager des partenariats avec les acteurs concernés aux niveaux national, régional et continental en vue d’une collaboration plus étroite sur les principaux domaines prioritaires de la Troisième Décennie ; c) renforcer la visibilité de l’initiative à travers diverses activités à titre de forum mondial ainsi que des campagnes d’information et de sensibilisation ; et d) faciliter la mobilisation des ressources nécessaires aux programmes d’industrialisation sur le continent.

8. Conformément à la feuille de route, l’ONUDI élargit l’approche du Programme de partenariat pays (PCP) à d’autres pays africains, en plus de coopérer avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque africaine de développement afin d’encourager le développement de l’agribusiness dans le cadre de l’Initiative pour le développement de l’agribusiness et des agro-industries en Afrique. Parmi les autres progrès en matière de coopération figure un nouvel accord signé avec la Commission de l’Union africaine pour renforcer la coopération en application de l’Agenda 2063.

9. En septembre 2018, l’ONUDI a coorganisé une réunion de haut niveau en marge de la soixante-troisième session de l’Assemblée générale, qui a examiné les possibilités offertes par la Troisième Décennie du développement industriel de l’Afrique pour développer les capacités de l’Afrique dans le commerce et les domaines connexes à travers une plus grande compétitivité industrielle. Pour

continuer à promouvoir la Troisième Décennie, l'ONUDI et la Banque européenne d'investissement ont organisé la « Journée de l'Afrique » le 22 novembre 2018 à Addis-Abeba, qui comportait une table ronde axée sur le financement des programmes d'industrialisation. L'ONUDI met en œuvre un Programme de défense de la cause de la Troisième Décennie, grâce auquel elle recherche des appuis à ses initiatives de défense de cette cause.

10. La stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (2012-2020) se fonde sur une approche tridimensionnelle directement inspirée du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. La priorité du Programme est de surmonter les difficultés structurelles rencontrées par les pays les moins avancés pour éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et de permettre une sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Plus précisément, le Programme d'action d'Istanbul fixe un objectif ambitieux, à savoir faire en sorte que la moitié de ces pays remplissent les critères en vue d'une sortie d'ici à 2020.

11. L'ONUDI poursuit ses programmes de coopération technique dans différents domaines, propose des services consultatifs et organise des forums mondiaux à l'intention des pays les moins avancés, en plus d'élargir son modèle de PCP aux pays les moins avancés dans toutes les régions et de collaborer avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et les autres acteurs du développement pour aider les pays les moins avancés à sortir progressivement de cette catégorie.

12. Actuellement, 70 % des pays les moins avancés, notamment en Afrique, bénéficient d'un soutien dans le cadre de projets liés à l'environnement. Les programmes de l'ONUDI dans ce domaine reposent sur trois piliers : l'efficacité énergétique industrielle, le développement des sources d'énergie renouvelables pour la production et la politique climatique et les réseaux.

13. Les pays les moins avancés en Afrique et en Asie et dans le Pacifique sont aussi accompagnés dans leurs projets et stratégies de politique industrielle grâce à des services consultatifs sur mesure, y compris pour favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes.

14. Le Bangladesh, le Myanmar et la République démocratique populaire lao ont rempli les critères de sortie pour la première fois en 2018, le Bangladesh et le Myanmar répondant à l'ensemble des trois critères.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

15. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.
